



Montréal, le 24 août 2012

Monsieur Mathieu Santerre  
Directeur des communications  
Association québécoise des retraités  
des secteurs public et parapublic  
5400, boulevard des Galeries, bureau 111  
Québec (Québec) G2K 2B4

Monsieur le Directeur,

Nous avons bien reçu votre demande concernant les engagements électoraux. Au nom de la chef du Parti Québécois, Pauline Marois, permettez-moi de vous transmettre les réponses à votre questionnaire.

Par ailleurs, je vous invite à consulter notre plateforme électorale à l'adresse suivante :  
[http://depot.pq.org/files/893b7689891f254a342c90c0766cb241/Brochure\\_Plateforme.pdf](http://depot.pq.org/files/893b7689891f254a342c90c0766cb241/Brochure_Plateforme.pdf).

Le 4 septembre prochain, les Québécois seront appelés à choisir la voie que le Québec prendra pour les prochaines années. Le Parti Québécois gouvernera avec plus de transparence et d'honnêteté, au bénéfice de toutes les Québécoises et de tous les Québécois. Nous convions les citoyens du Québec à faire le choix du Parti Québécois.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Martin Caillé  
Directeur du contenu  
Campagne électorale 2012

p. j. Réponses au questionnaire

Local électoral  
3730, Crémazie Est, 3<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2A 1B4

[pq.org](http://pq.org)  

## **DIX DEMANDES POUR LES AÎNÉS DU QUÉBEC !**

### **Représentation des retraités : enfin dans les lieux de pouvoir!**

1. Représentant des retraités au conseil d'administration de la Caisse de dépôt et placement du Québec
2. Représentant des retraités de l'État aux négociations des régimes de retraite du secteur public
3. Représentant des aînés à la Commission des partenaires du marché du travail

**En réponse aux trois questions:** *Nous prenons note de vos intérêts lesquels seront étudiées dans le cadre d'une analyse globale des activités des organismes dont ceux que vous mentionnez.*

### **Avenir de la retraite : mettre fin aux injustices !**

4. Rendre les régimes de retraite des créanciers prioritaires dans le secteur privé

*Un gouvernement du Parti Québécois ferait adopter une loi afin de protéger les régimes de retraite des travailleurs et des travailleuses en s'assurant que les contributions des employeurs soient insaisissables lors d'une vente, d'une restructuration ou d'une faillite.*

5. Corriger la désindexation des années 1982-1999 dans le secteur public

*Nous analyserons votre demande.*

6. Éliminer la clause de discrimination à 65 ans à la CSST

*Nous analyserons votre demande.*

### **Santé des aînés : pour un accès suffisant !**

7. Attribuer 300 millions de dollars de plus par année pour les soins à domicile, dès la première année du mandat

*Le Parti Québécois s'engage à prioriser les soins et les services à domicile en s'appuyant notamment sur les entreprises d'économie sociale afin que nos aînés, les personnes vulnérables et les personnes handicapées puissent vivre le plus longtemps possible chez eux. Le Parti Québécois s'engage à adopter une véritable politique de soins à domicile et à mettre en place une assurance autonomie afin d'augmenter et d'améliorer les soins et services aux aînés en perte d'autonomie et de simplifier l'accès au financement de ces soins et services. Ce virage majeur vers les soins à domicile s'accompagnera d'un investissement qui se chiffre à 500 millions de dollars supplémentaires dans les soins à domicile sur cinq ans pour atteindre 1,5 milliard de dollars.*

*Parallèlement au virage vers les soins à domicile qui vient alléger le fardeau des familles et des proches aidants et qui respecte la volonté des aînés, nous mettrons en place différentes mesures pour la reconnaissance, le soutien et le répit des proches aidants.*

8. Créer 5000 nouvelles places en CHSLD en 5 ans

*Selon les conclusions d'un rapport du Vérificateur général sur la gestion des CHSLD, publié en mai 2012, le tiers des personnes admises en centre d'hébergement ne présentait pas une condition de santé nécessitant ce type de ressource d'hébergement. Ainsi, nous croyons que par une évaluation systématique des besoins des aînés, par une gestion efficace des ressources et par un virage majeur vers les soins à domicile, nous pouvons offrir des soins de qualité à tous les Québécois, selon leurs besoins.*

*De plus, dans son programme, le Parti Québécois s'engage à soutenir le développement de places dans les centres d'hébergement, notamment dans les habitations sociales adaptées et l'aménagement de résidences intergénérationnelles.*

9. Créer 200 nouveaux lits de soins palliatifs, répartis dans les régions prioritaires et les zones rurales

*Convaincu de l'importance d'améliorer l'accès aux soins palliatifs afin de répondre aux souffrances des personnes en fin de vie, le Parti Québécois s'engage à mettre en œuvre les recommandations de la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité. Cela implique notamment la production d'un portrait de la situation des soins palliatifs au Québec et la mise en place de mesures visant à assurer l'accessibilité aux soins palliatifs.*

**Abus et maltraitance**

10. Rendre la dénonciation obligatoire!

*Le Parti Québécois s'engage à tenir des consultations visant la mise en place d'une législation sur l'obligation de signalement des actes de maltraitance, laquelle devrait être assortie d'un dispositif de protection des salariés qui dénoncent des actes de maltraitance afin d'éviter que ne s'exercent sur eux des pressions qui les réduiraient au silence.*

*Rappelons que c'est le Parti Québécois qui s'est battu pour l'inclusion, au projet de loi 16, d'une déclaration obligatoire des décès dans les CHSLD, les ressources intermédiaires et les résidences privées pour aînés, afin d'éviter que toutes formes d'abus, de négligence ou de maltraitance ne soient passées sous silence.*